

## **CM07-10-2016**

L'an deux mille seize, le vendredi 21 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue

**Etaient présents** : M. Delrue, M. Vandermolén, M. Lemaire, M. Fauquembergue, M. Fares, Mme Reynaert, Mme Lemaître, Mme Castain, Mme Alexandre, M. Turbant.

**Absents excusés** : M. Fourrier donne pouvoir à M. Delrue, M. Gardon donne pouvoir à Mme Reynaert, Mme Desavoie donne pouvoir à M. Fauquembergue, Mme Boché donne pouvoir à Mme Lemaître ; Absente Mme Feret.

Secrétaire de séance : M. Lemaire.

Début de la séance à 19h10 suivant l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, proposition adoptée avec 14 voix pour.

### **1°) Choix de matériau pour le chemin piéton.**

Choix proposé entre béton délavé, schiste rouge, ou du sable compacté. Les membres du Conseil Municipal choisissent le béton délavé, 14 voix pour.

### **2°) Actualisation des compétences d'Amiens-métropole**

Amiens métropole a mis à jour ses compétences métropolitaines, la loi Notre impose que cette actualisation soit effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Amiens métropole nous a adressé cette délibération afin de recueillir l'avis des Conseils municipaux.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré donnent un avis conforme, mais regrettent l'absence du PLUI, 14 voix pour.

### **3°) Antenne GRDF**

Monsieur le Maire présente le projet de l'installation d'un équipement de télérelevé des consommations de gaz pour toute la Commune.

Les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer cette convention adopté avec 13 voix pour.

### **4°) Ralentisseur du Petit Camon** (voie de la compétence de la métropole)

Monsieur le Maire présente le projet réalisé par Amiens-Métropole (prévu au printemps 2017)

Amiens-métropole devise 70000 Euros, reste à la charge de la commune 17500 € soit 30%, (quatre membres du Conseil sont contre cette réalisation et 10 pour). Monsieur la Maire demandera un avis détaillé de ce projet.

### **5°) Horloges d'éclairage public avec réduction de puissance.**

Monsieur le Maire présente le projet :

-réfection des armoires (petit Camon, résidence du château) ;

-changement des cellules ;

-Horloge astronomique, mise en route ½ heure plus tard et arrêt ½ heure plus tôt ;

- possibilité de couper la nuit ;

-20% de consommation en mode de fonctionnement.

L'offre de prix est de 5590 € HT.

Les membres du Conseil demandent l'étude sur le retour d'investissement.

6°) **Demande de participation financière** d'un particulier pour abaissement des bordures de trottoir.

Un riverain sollicite la commune en raison de l'absence de « bateau » devant le portail de son domicile. Les membres du Conseil autorisent le riverain de biseauter la bordure sur la largeur du portail, ceci sans engagement financier par la commune.

7°) **Repas des aînés.**

La commission a choisi le même traiteur que l'an dernier « le scalaire » au prix de 21,90 € l'assiette, l'animation sera prise en charge, en totalité par le FTPA pour la somme de 470 €.

-tarifs pour les personnes extérieures 32 euros ; 14 voix pour.

-tarif pour les élus 32 euros, 11 voix pour, une abstention, et deux voix contre.

8) **Durée d'ouverture du centre aéré.**

L'école se termine le 8 juillet 2017. Le centre de loisirs restera ouvert sur 4 semaines, 13 voix pour et une abstention.

9°) **Avis sur l'installation d'une micro-crèche** (10 enfants maximum)

La CAF demande l'avis de la commune ainsi que les besoins de garde de jeunes enfants.

Les membres du Conseil émettent un avis favorable.

10°) **Co-voiturage**/Amiens-métropole sollicite la commune afin d'identifier des places de stationnement du domaine public qui pourraient être aménagées pour du co-voiturage. Les membres du Conseil émettent un avis défavorable faute d'espace suffisant.

11°) **Amiens métropole met en place la mutualisation en 2017** (année expérimentale)

dans 3 domaines

-Voirie

-Eclairage public

-Espaces verts

3 personnes sont prévues afin d'établir les études des demandes de travaux et d'établir des devis.

12°) **Charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables**, une contribution correspondante de 7cts € HT par habitant et par an soit pour la commune environ 52,50 € HT.

Les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer la convention 14 voix pour.

13°) **Admission en Non-valeur** de la somme de 102,30 € d'impayé de la cantine après les recherches infructueuses de la trésorerie.

Les membres du Conseil acceptent cette admission en non-valeur (14 voix pour)

14°) **Questions et informations diverses.**

-2 devis sont arrivés pour le PLU un à 24 000 €, et un autre à 24 900 €

-rappel de l'interdiction de feux.

L'ordre du jour, étant épuisé

Fin de séance à 22h15